



MODALITES D'INTERVENTION HORS INB EN CAS DE SITUATION ACCIDENTELLE AVEC OU SANS BLESSES

Lt colonel Denis GIORDAN

Service départemental d'incendie et de secours du Haut Rhin

DES SAPEURS POMPIERS FORMES AUX RISQUES RADIOACTIFS ET NUCLEAIRES

Au-delà des trois missions classiques des services d'incendie et de secours – le feu, le secours à personnes, les opérations diverses telles que fuite de gaz ou inondations, chaque sapeur pompier peut s'investir dans une ou deux spécialités dont

- secours aquatique de surface et subaquatiques
- secours en montagne ou en spéléo
- secours après tremblement de terre ou équipes cynophiles
- intervention face aux risques chimiques ou radiologiques
- réception des appels de secours dans les Centres de traitement de l'alerte
- etc.

Il ne s'agit pas de scientifiques ou d'experts, mais de personnels de terrain qui mettent à la disposition d'un risque spécifique leur expérience de gestion de la situation dégradée et de l'univers incertain, notamment au travers d'un processus décisionnel basé sur un raisonnement tactique évolutif et adaptable à toute situation opérationnelle.

Ainsi, lors d'un incident ou accident à caractère technologique, deux types de sapeurs pompiers vont intervenir :

- des primo intervenants aptes à assurer leur mission en ambiance contrainte, donc sous tenue de protection dans le cadre du NRBC, notamment le service de santé et de secours médical du S.D.I.S.
- des spécialistes intégrés aux Cellules Mobiles d'Intervention Radiologique, qui sont des équipes de 7 sapeurs pompiers formés et entraînés à faire face à un incident ou accident à caractère radioactif. Selon la responsabilité, il y a quatre niveaux de compétence : équipier, chef d'équipe, chef d'une C.M.I.R. (qui comprend 2 ou 3 équipes) et chefs de plusieurs C.M.I.R.

QUELQUES CONSEILS OPERATIONNELS

Il existe beaucoup de textes relatifs au situation d'urgence radiologiques et autres interventions en présence de matières nucléaire – interventions au sens des directives européennes, pas le sens qui est donné à ce terme en France -.

LE PASSAGE D'ALERTE

Je retiendrais pour se rapprocher des problématiques des P.C.R., la « circulaire DGSNR/DHOS/DDSC n° 2005/1390 du 23 décembre 2005 relative aux principes d'intervention en cas d'événement susceptible d'entraîner une situation d'urgence radiologique hors situations couvertes par un plan de secours ou d'intervention », signée par les ministres de l'intérieur, de la santé et de l'industrie, qui définit un certain nombre de règles applicables aux situations d'intervention.

Ainsi, entre autres dispositions, on notera que du fait de la multiplicité des émetteurs d'alerte possibles, le CTA CODIS du service d'incendie et de secours territorialement compétent est désigné comme guichet unique où doivent aboutir les alertes et qui doit les

répercuter en se charge de prévenir les autorités et les autres services d'intervention.

L'action des services d'intervention est focalisée sur la protection des personnes, sur la levée de doute relative au risque radiologique et sur le partage d'information.

Je ne peux que vous conseiller de préparer un message type à côté des téléphones pouvant être utilisés afin de n'oublier aucune information :

- identité de la personne appelant
- numéro de contre appel
- adresse complète
- nature de l'incident ou de l'accident dans toutes ses composantes
- risques particuliers
- présence de blessés, nombre et pathologies observées
- premières mesures prises et actions effectuées
- etc.

N'oublions pas de ne pas raccrocher avant que l'on ne vous l'y autorise, car les questions complémentaires peuvent être nombreuses, même si les premiers secours sont déjà engagés.

L'ATTENTE DES SECOURS

En parallèle de l'alerte, entre autres, les mesures de précautions suivantes, selon la situation, sont à privilégier :

- soustraire les personnes à tout danger grave et imminent
- prendre en charge des éventuels blessés – « le risque classique prime le radiologique »
- prévenir l'exposition des personnes par l'utilisation de « temps – écran – distance »
- éviter l'extension d'une éventuelle contamination :
 - Prévention de l'internalisation de la contamination en utilisant des protections, même simples, des voies aériennes supérieures et en évitant les gestes pouvant y contribuer
 - Prévention de la dissémination de la contamination : rassemblement des personnes potentiellement contaminées, barrages physiques des écoulements, arrêt des ventilations mécaniques, etc.
- préparer l'accueil des secours afin de les guider et de leurs donner tous les renseignements
- etc.

L'ARRIVEE DES SECOURS

L'action des secours commence par ce que nous nommons « les réactions immédiates ». Elles permettent deux éléments primordiaux :

- de prendre en compte les actions de sauvetages des personnes immédiatement menacées
- d'acquérir du renseignement permettant de poser le processus opérationnel

Après un processus de réflexion basé sur la méthode de raisonnement tactique, l'ordre initial est donné tant aux intervenants sapeurs pompiers qu'au représentant de l'établissement. Il se base sur les items suivants :

- situation
- anticipation
- objectif
- idée de manœuvre
- exécution

- logistique
- organisation du commandement

En effet, la loi fixe comme mission au Commandant des opérations de secours – le COS - le soin de « mettre en œuvre l'ensemble des moyens de secours qu'ils soient publics ou privés et d'assurer, en cas de péril imminent, la protection de la population et la sécurité des intervenants engagés ». Toutefois, il ne s'agit pas de prendre des décisions unilatérales sans concertation avec l'exploitant et le binôme est essentiel, l'un apportant sa maîtrise de la situation dégradée, l'autre sa connaissance de l'installation.

L'IMPORTANCE D'UNE INFORMATION PRECOCE

Malgré formations et textes réglementaires, tout n'est pas parfait et il n'est pas inutile de faire référence à certaines difficultés ayant pu être rencontrées lors d'expériences passées :

1 - Dans la commune de « Je ne dirai pas où c'est », un incident sur un gammagraphe se produit.

La source étant renfermée dans un bunker, bien que la situation soit dégradée, l'information n'est pas partagée avec le Service d'incendie et de secours local. Lors de l'opération de récupération de la source, la source est découpée et six personnes contaminées.

Depuis que je suis investi dans cette spécialité, un dogme était partagé par tous : « il n'y a pas de contamination avec une source de gammagraphie ». Ce sera une double surprise pour les sapeurs pompiers appelés sur le site :

Une situation dégradée ignorée

Et une contamination improbable.

Les choses ont été difficiles sur les lieux car non anticipée. On notera que trouver une ressource pour la décontamination n'a pas été aisée, une partie de ceux qui, du fait des circulaires ou lors des exercices se déclaraient les plus compétents pour le faire ayant déclaré forfait dès que l'information d'une vraie contamination a été confirmée.

2 - Un autre exemple, dans une raffinerie, une autre source de gammagraphie est bloquée à l'extérieur de son château. Dans une zone sans personnel à titre permanent, un simple balisage est mis en place avec interdiction à tous de franchir celui-ci. C'est quelques jours plus tard que les Services d'incendie et de secours apprendront la situation dégradée, après l'appel un peu dépité de l'industriel précisant aux sapeurs pompiers que la défense en eau et mousse de l'installation ne pouvait être garantie car, du fait du balisage, une opération de maintenance ne pouvait être menée sur le principal poste de contrôle des installations incendie. Intéressante omission d'information qui aurait mis en danger les sapeurs pompiers ayant à accéder à ce volume en cas d'incendie et qui transformait un risque somme toute mineur en risque majeur. Voilà ce qui arrive quand on ne raisonne que sur une partie du spectre opérationnel. Les risques radioactifs et nucléaires bénéficient en France d'une organisation spécifique, mais elle ne doit pas faire oublier que d'autres dangers peuvent se révéler plus prégnant, d'où l'importance d'un raisonnement multidimensionnel sur la situation dégradée.

Par contre, il y a des opérations qui sont anticipées et qui se déroulent bien

3 - Dans la ville de « juste à côté » proche de « je ne dirais pas où c'est », une opération de récupération d'objets radifères, découverts dans une cave, est programmée. Au regard de la particularité de l'action, les S.I.S. sont informés. Ce ne sera pas inutile : une opération de maintenance sur le véhicule radioactivité est



différée, permettant, dans le courant de la journée, de l'engager afin de venir en appui de l'opération de récupération, qui avait rencontré quelques difficultés.

C'est pourquoi, au-delà de la déclaration réglementaire dans le délai de 48 h, je souhaite pointer du doigt l'importance de partager les informations sur les situations dégradées au plus tôt afin que les services de secours puissent prendre en compte et anticiper l'évolution défavorable d'une situation, même si l'intervention de ceux-ci n'est pas nécessaire.

Je me référerai, comme exemple, aux situations dégradées dans les sites Seveso. Si les moyens internes sont suffisants, le S.I.S. local enverra un simple officier de liaison permettant de renseigner les autorités et d'anticiper les éventuels besoins en renfort sans qu'il lui soit nécessaire de prendre le commandement.

UNE PREPARATION A L'INTERVENTION : LA PREVISION

La prévention permet d'éviter les situations accidentelles. La prévision, dans les S.I.S., permet de préparer l'intervention en cas de faillite de la prévention. En effet, toute intervention se prépare en amont.

Ainsi, il serait judicieux que vous, les PCR, alliez à la rencontre des intervenants spécialisés locaux. Des actions de préparation de la situation dégradée peuvent être menées en commun. Par exemple,

- des rencontres afin de se connaître
- une visite d'établissement par les sapeurs pompiers membres de la CMIR
- la répertoriation du risque grâce à l'informatique d'alerte du centre de traitement de l'alerte, avec souvent, en appui un système d'information géographique.
- une manœuvre en commun

Notons qu'un certain nombre de Services d'incendie et de secours disposent de leurs propres PCR, près d'une centaine actuellement. Nos formations sont organisées dans notre école nationale, orientées vers la mise en œuvre de nos sources d'entraînement, les mêmes radionucléides que ceux que vous utilisez :

- scellées sous forme spéciale : cobalt 60 et césium 137
- scellées : cobalt 60, césium 137, chlore 36, carbone 14, américium 241, plutonium 239, strontium yttrium 90, thallium 204.
- non scellées : technétium 99m, gallium 68 et thallium 201

Nous avons même trois organismes agréés.

Nos PCR peuvent, au côté de nos conseillers techniques départementaux « risques radiologiques et nucléaires » être vos interlocuteurs.

J'insiste sur la notion de rencontre, d'échange, de partage d'une culture commune. En effet, nos actions ne sont pas toujours facilement décryptables. Ainsi, dans la ville de « juste à côté », quelles interpellations n'avons-nous pas créés dans le monde du nucléaire en évacuant quelques personnes des étages au moyen de la grande échelle pour éviter qu'elles ne pataugent dans une certaine contamination. En fait, si pour le monde du nucléaire, la contamination peut être banale, pour nous, c'est l'échelle qui l'est.

NE PAS SE TROMPER D'OBJECTIF

Pour conclure, je sais ce que diront certains : « il est parfois plus confortable de ne pas nous appeler ». En effet, ceux qui refont la guerre après l'intervention nous reprochent



souvent d'être trop visibles, de mettre trop de moyens sur le terrain, que ce soit pour les incendies ou les autres interventions, notamment à caractère technologique, comme si l'enjeu d'efficacité opérationnelle, donc de protection des personnes, des biens et de l'environnement pouvait être en balance avec celui de l'image de telle ou telle entité.

D'ailleurs, quand l'intervention n'est pas efficace, ce sont les mêmes qui nous reprochent, de n'avoir pas mis assez de moyens ... et de plus en plus devant les tribunaux.

Donc, imperturbables, nous continuerons à engager ce dont nous pensons avoir besoin et profiteront de chaque retour d'expérience pour apprendre de nos failles.

Par exemple, prenons l'exemple des 6 personnes contaminées au cobalt 60 ans dans la ville de « Je ne vous dirais pas où c'est ». Nous disposons

- de chaîne de décontamination de masse, très onéreuses et donc difficilement utilisables pour quelques personnes
- et de douches de décontamination pour nos intervenants en tenues, dont l'eau n'est pas chauffée, donc, également, difficilement utilisables pour des personnes nues

Face à ce cas, avec le retrait des services qui auraient pu les accueillir, nous avons décidé de développer nos unités de décontamination jetable pour quelques personnes afin de combler le trou dans notre raquette.